Association SPAP
66 Impasse Château Silhol
30000 Nimes



Projet d'établissement synthétique

Crèche du Château Silhol

La crèche du Château Silhol, située au cœur du Mont Duplan à Nîmes, accueille chaque jour des tout-petits et leurs familles dans un environnement verdoyant, chaleureux et ouvert sur le monde. Portée par l'Association SPAP, elle s'inscrit depuis de nombreuses années comme un lieu ressource pour les familles du quartier, qu'elles soient résidentes du centre historique, des hauteurs plus aisées, ou encore des zones plus précaires situées au pied du Mont. Cette diversité fait la richesse du lieu : elle permet de construire une micro-société bienveillante, où chaque enfant peut trouver sa place et s'épanouir.

Un accueil pensé pour répondre aux besoins de toutes les familles

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30, et accueille des enfants de dix semaines à six ans répartis en trois sections pensées pour répondre aux besoins de chaque tranche d'âge.

Les tout-petits évoluent dans un espace sécurisé et sensoriel, les moyens et les grands disposent de lieux aménagés pour le jeu symbolique, la créativité, la motricité et l'exploration. Chaque espace devient un terrain de découverte, où l'enfant peut expérimenter, manipuler, imiter, créer, grandir.

L' accueil est adapté aux rythmes et aux réalités familiales. Accueil régulier, occasionnel, d'urgence ou estival : autant de solutions pour aider les parents et leur permettre de concilier vie familiale et professionnelle.

Des professionnels engagés autour d'un projet commun

Derrière ce projet, une équipe pluridisciplinaire veille au bien-être des enfants : éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, assistants d'animation, infirmière puéricultrice, médecin référent, agents d'entretien et de restauration… Chaque professionnel apporte son regard et contribue à un accompagnement global et cohérent.

La crèche porte une attention particulière au bien-être de son personnel. Pour accueillir sereinement les enfants, les professionnels doivent eux-mêmes être soutenus, reconnus et écoutés. Les séances d'analyse de pratiques, les formations régulières, les temps d'échange et l'accompagnement managérial créent une dynamique d'équipe solide et bienveillante.

Un projet éducatif centré sur l'enfant et sa famille

Au Château Silhol, l'enfant est considéré comme un être à part entière, doté d'émotions, de ressources, de besoins et d'un rythme qui lui est propre. Le projet éducatif repose sur des valeurs fortes : bienveillance, respect, observation, accompagnement individualisé, confiance.

La crèche privilégie une pédagogie inspirée de l'éducation positive, axée sur l'expression des émotions, la communication respectueuse et l'autonomie. L'enfant explore librement, expérimente par lui-même, découvre la nature dans le grand jardin ou dans le carré potager qui rythme la vie de l'établissement. Il participe à des ateliers d'éveil artistique, musical, sensoriel, culturel, moteur, et s'initie aux premiers gestes du vivre ensemble.

Les moments quotidiens – l'accueil du matin, les séparations, les repas, le sommeil, le jeu libre – sont considérés comme de véritables temps éducatifs. Ils permettent de construire

des repères, de renforcer la confiance, de favoriser l'autonomie et d'encourager la socialisation.

Le repas occupe d'ailleurs une place importante dans le projet : cuisiné sur place à partir de produits frais, locaux et souvent biologiques, il devient une expérience sensorielle et culturelle, un moment de plaisir et de partage.

Une crèche ouverte aux familles et ancrée dans le quartier

Dès le premier contact, les familles sont accueillies individuellement, avec écoute et disponibilité. Les premiers échanges, les temps d'adaptation, les transmissions quotidiennes et les rencontres régulières (café parents, fêtes, conseils de crèche, ateliers) permettent de créer un climat de confiance essentiel à la coéducation.

L'établissement travaille également au cœur d'un réseau important : mairie, CAF, PMI, associations, écoles, centres de formation, EHPAD du site, Mission Locale, Pôle Emploi… Ces partenariats renforcent l'ouverture de la crèche sur son territoire et permettent l'accueil de familles rencontrant des difficultés sociales, d'enfants suivis par des professionnels de santé, ou de jeunes en insertion professionnelle.

L'inclusion et la réduction des inégalités au centre des préoccupations

Le Château Silhol porte une vision profondément sociale : accueillir tous les enfants, quels que soient leur situation familiale, leur origine, leur état de santé ou leurs conditions de vie. L'établissement adapte ses pratiques pour accueillir les enfants en situation de handicap ou porteurs de maladies chroniques, en lien étroit avec les équipes médicales et médico-sociales.

La crèche joue également un rôle important dans la lutte contre les inégalités. Une part significative des enfants accueillis vit dans des situations de précarité ; l'équipe soutient activement les parents dans leurs démarches d'insertion, d'accès à l'emploi, ou d'accompagnement éducatif.

Un engagement fort en faveur du développement durable

Depuis plusieurs années, la crèche a engagé une démarche écologique ambitieuse.
Elle privilégie :

- Les produits d'entretien écologiques,
- La réduction du gaspillage et des déchets,
- L'utilisation de LED et de dispositifs économes en eau,
- Des pratiques pédagogiques sensibilisant les enfants à la nature.

Un lieu de vie où l'enfant grandit, découvre et s'épanouit

Le projet d'établissement du Château Silhol porte une ambition claire : offrir aux enfants un lieu où ils se sentent en sécurité, respectés, valorisés et pleinement acteurs de leurs découvertes. Un lieu où les familles trouvent écoute et soutien. Un lieu où les professionnels peuvent exercer leurs missions avec engagement et sérénité. Dans les années à venir, la crèche continuera de renforcer sa qualité d'accueil, d'appliquer les évolutions réglementaires comme la réforme NORMA, et de développer une démarche encore plus écoresponsable.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

1000 PREMIERS JOURS

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.